



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°06/2023

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION & DE STATIONNEMENT 4 Rue des Clauselais

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de stationnement sur la voie publique de **l'entreprise Aux Déménageurs Basques**, sise 5 rue des Fosses et des Brunnes à CHANTELOUP LES VIGNES,

Considérant que le déménagement nécessite le stationnement d'un camion immatriculé BM 266 EP au droit du n°4 de la rue des Clauselais pour une durée de trois jours,

Considérant la rue des Clauselais ne permet pas le croisement de deux véhicules sur cette portion de voie,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 18 avril 2023 et pendant trois jours, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du n°4 de la rue des Clauselais de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 2 :

Une déviation de la circulation sera réalisée par la rue du Village et la Montée de la Chapelle.

ARTICLE 3 :

L'entreprise de déménagement aura la charge d'apposer des panneaux de signalisation.

ARTICLE 4 :

Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 17 avril 2023

Le Maire,
Serge ANCELOT



Affiché le 17/04/2023
Le Maire,

